

# Aides aux études - Solaire photovoltaïque

## REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Ce dispositif est mobilisable jusqu'au 31 décembre 2024.

### Présentation du dispositif

Le dispositif a pour objectif de promouvoir l'utilisation du solaire thermique et photovoltaïque en facilitant l'aide à la décision. Il vise à :

- accompagner les territoires pour une planification de déploiement du solaire photovoltaïque saine et durable,
- promouvoir l'utilisation du solaire photovoltaïque en autoconsommation collective dans le cadre de bonnes pratiques d'insertion dans les milieux naturels, d'acceptation sociale et de développement des territoires,
- développer les compétences régionales.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif :

- les collectivités territoriales et leurs groupements,
- les associations,
- les établissements publics,
- les entreprises,
- les entreprises agricoles.

##### — Critères d'éligibilité

La réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique devra respecter le cahier des charges type (site internet de le [Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté de l'Ademe](#))

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Le dispositif vise :

- les études de faisabilité technique et économique,
- les études de marché,
- les études de potentiel, de suivi et d'évaluation,
- les études d'autoconsommation pour le photovoltaïque.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la subvention dépendra du projet.

Le plafond de dépense éligible est de 40 000 € par étude.

Les aides publiques et région pour le secteur concurrentiel :

- les petites entreprise : un taux de 70 %
- les entreprises moyennes : un taux 60 %
- les grandes entreprises : taux de 50 %

Les aides publiques et région pour le secteur non concurrentiel : pour tout type d'entreprise, un taux de 70 %.

### Quelles sont les modalités de versement ?

Le versement de la subvention sera effectué selon les modalités du Règlement budgétaire et financier en vigueur.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Le porteur de projet doit adresser à la Région un dossier de demande de subvention type, téléchargeable ci-dessous, qui fera l'objet d'un accusé de réception.

---

## Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié.

---

## Organisme

### REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

- **Hôtel de Région**  
4 sq Castan  
CS 51857  
25031 BESANÇON Cedex  
Téléphone : 0 970 289 000

---

## Fichiers attachés

- [Demande d'aide région BFC-ademe : aides aux études](#) (23/03/2021 - 98.2 Ko)

---

## Source et références légales

### Références légales

Code général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Code l'Environnement.